



ISA BTP
ÉCOLE D'INGÉNIEURS



TAXE D'APPRENTISSAGE



Forum étudiants/entreprises novembre 2018

CONTRIBUEZ AU DÉVELOPPEMENT DE L'ISA BTP : SOUTENEZ NOTRE ÉCOLE !



Les entreprises financent, via la taxe d'apprentissage, une partie des dépenses des formations technologiques et professionnelles. Le montant de cette taxe est calculé sur la base de la masse salariale.

L'affectation du montant de la taxe à un ou plusieurs établissements d'enseignement est laissée au libre choix des entreprises.



COLLÈGE STEE
SCIENCES ET TECHNOLOGIES
POUR L'ÉNERGIE ET L'ENVIRONNEMENT





L'ISA BTP a augmenté la voilure pour diplômer à terme 65 ingénieurs par an et mieux répondre à la demande de la profession.

Cette année, nous avons pu mettre en œuvre un projet numérique innovant grâce à votre soutien et celui de la région, les nouveaux équipements devraient permettre de mieux préparer les futurs ingénieurs à la transition numérique. Nous avons pu également moderniser notre plateforme expérimentale. Nous souhaitons encore renforcer nos liens avec la profession et à ce titre, nous avons créé la fondation ISA BTP qui nous permettra d'interagir plus activement.

Nous sommes toujours à votre écoute, vous pouvez nous contacter directement, par l'intermédiaire de la fondation ISA BTP ou de vos représentants au conseil de gestion.

Nous vous remercions pour votre soutien nécessaire à l'accompagnement d'une formation de qualité qui répond à vos besoins.

Christian La Borderie
Directeur de l'ISA BTP

L'ISA BTP en quelques chiffres

18 promotions d'étudiants diplômés depuis la création de l'école

262 étudiants inscrits en septembre 2018

5 années de formation spécialisées dans les métiers du BTP

7 périodes de stages qui constituent jusqu'à **18 mois en entreprise**

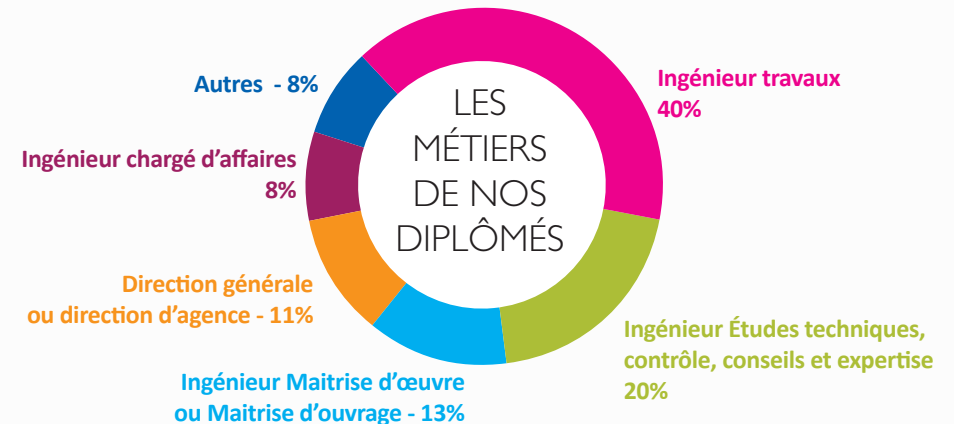
3 parcours différenciés de formation dès la 4^{ème} année : Bâtiment, Habitat & Energie, Génie Civil et Maritime

3 langues d'enseignement (français, anglais, espagnol) et des accords avec **35 universités étrangères**

13 projets de développement solidaires à l'international réalisés par les étudiants (budget moyen : 150 000€)

POURQUOI FLÉCHER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE VERS L'ISA BTP

- Pour soutenir une formation d'ingénieur, publique, en 5 années, entièrement consacrée aux métiers du BTP



- Pour établir une relation privilégiée avec l'école et préparer des recrutements futurs
- Pour accompagner l'école dans ses projets de développement en France
- Pour donner à l'école et à son équipe les moyens de proposer une formation financièrement accessible à tous et ainsi participer à l'ouverture sociale de l'école
- Pour permettre à l'école de financer les déplacements des étudiants au cœur des projets qui font l'actualité du BTP
- Pour aider l'école à investir dans des partenariats internationaux ambitieux
- Pour être partenaire d'une recherche de haut niveau, reconnue à l'étranger, qui constitue à la fois un socle d'excellence et une perspective d'amélioration continue des enseignements.

La taxe d'apprentissage représente environ 10% du budget de l'ISA BTP et est essentielle pour financer l'investissement et le développement de l'école.

COMMENT VERSER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE EN FAVEUR DE L'ISA BTP ?

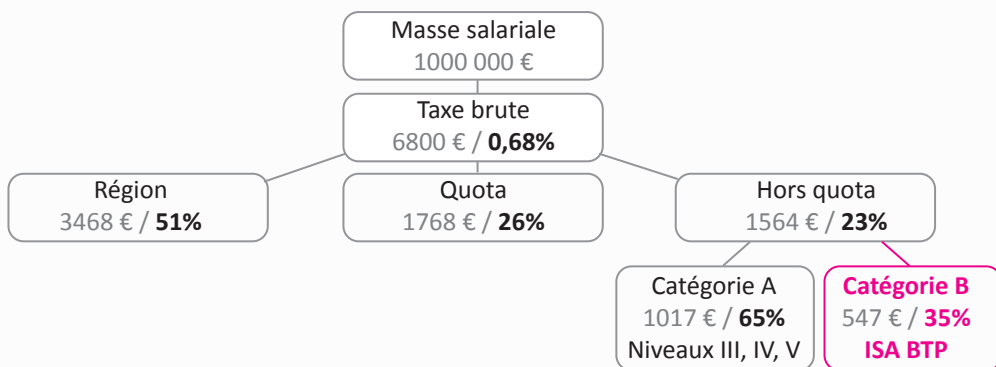
1 Contactez votre Organisme Collecteur de la Taxe d'Apprentissage (OCTA).

Il s'agit le plus souvent de CONSTRUCTYS (OPCA au service des entreprises et salariés du Bâtiment et des Travaux Publics), du FAFIEC (OPCA au service des métiers de l'ingénierie) ou des CCI régionales ou de l'AGEFOS.

2 Sur le bordereau de versement fourni par l'OCTA, précisez clairement que le versement est destiné à l'Institut Supérieur Aquitain du Bâtiment et des Travaux Publics

ISA BTP - École d'ingénieurs
UAI EF : 0641919N
Allée du Parc Montauray - 64600 ANGLET
Tél. : 05 59 57 44 37

En tant qu'école d'ingénieur, nous ne pouvons percevoir qu'une partie de votre versement car celui-ci est réparti entre les types d'établissements suivant le schéma ci-dessous. **Mais vous pouvez tout simplement demander à votre OPCA de flécher le maximum autorisé pour le hors quota dans la catégorie B.**



3 Informez-nous de votre versement pour que nous puissions nous assurer de la bonne transmission de votre versement et que nous puissions être en contact avec votre entreprise. Pour cela, vous pouvez nous adresser un simple e-mail ou nous retourner le formulaire ci-joint.



CONTACT

Vincent LEFORT

Directeur adjoint en charge des relations avec les entreprises

E-mail : vincent.lefort@univ-pau.fr - Tél./Port. : 05 59 57 44 83